

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021	6
1- Présentation des états financiers	6
II - Les faits marquants	6
III - Les chiffres consolidés de l'année 2020	7
IV - Facteurs de risque	10
V- Les chiffres sociaux en 2020- Examen de la situation financière et du résultat de la société Mr.Bricolage	13
VI - Événements survenus depuis la clôture	15
VII - Informations relatives à l'actionnariat au 31 décembre 2020	16
VIII - Dispositions complémentaires au 31 décembre 2020	17
Résultat des cinq derniers exercices	19
Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	20
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	24

Rapport de gestion

apport du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés et à l'activité des filiales.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

1-PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2020.

Comme au 31 décembre 2019, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes.

Les chiffres qui vous sont présentés dans le présent Rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

Les comptes 2020 sont marqués par la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique REBOND lancé fin 2016. Les principaux faits marquants concernant ce plan sur la période sont détaillés au §.II.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées :

- le résultat des magasins cédés ou fermés en 2020 et des filiales détenant des actifs immobiliers associés a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat ;
- les actifs et les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan ;
- le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées.

Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période que sur les données de la période comparative des états financiers et des notes de l'annexe des comptes.

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne compte plus que l'activité « Services Aux Réseaux » constituée des services rendus aux adhérents par la société Mr.Bricolage ainsi que par les sociétés MB LOG, Le Club, MBI, MB Finances (cette dernière arrêtant son activité au 31 décembre 2020).

Suite au reclassement de l'activité magasins intégrés en activité abandonnée et à l'arrêt du site « Le Jardin de Catherine » intervenu fin 2019, le secteur « Commerces » n'est plus présenté à compter de 2020.

11 - LES FAITS MARQUANTS

Contexte d'arrêté des comptes et continuité d'exploitation

Le 13 décembre 2018, le Groupe a annoncé l'accélération de la mise en œuvre du plan REBOND initié fin 2016 prévoyant son recentrage sur l'activité Services Aux Réseaux et la cession de l'intégralité du parc de magasins intégrés. Le plan de cession arrive désormais à son terme avec la cession du dernier magasin intervenue le 20 juillet 2020. Par ailleurs, l'accord signé le 16 octobre 2019 avec la totalité des prêteurs a permis la bonne exécution du plan stratégique REBOND.

Sur la base des estimations dont il dispose, en particulier la finalisation du plan de cession sur 2020, le réaménagement de la dette réalisé en 2019 avec l'ensemble des partenaires bancaires, le plan de trésorerie réactualisé tenant compte des impacts de la crise sanitaire sur l'activité du Groupe, des très belles performances enregistrées par l'ensemble du réseau depuis le second trimestre et de la mise en place dès 2021 d'un nouveau rythme de reversement des RFA aux adhérents mieux adapté aux capacités financières du Groupe, le Conseil d'Administration considère que la société sera en mesure de faire face à ses besoins de financement au cours des 12 mois à venir. En conséquence, le Conseil d'Administration a estimé que la convention comptable de continuité d'exploitation est applicable pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020.

Impacts liés à la COVID-19

Dès le début de la crise sanitaire, les objectifs de la Direction du Groupe ont été la protection des salariés et des clients et la préservation des capacités financières de l'entreprise. Dans ce cadre, les décisions suivantes ont été prises: mise en place des mesures barrières, fermeture des magasins intégrés restant à céder ou pour lesquels aucune solution de reprise n'avait été trouvée, mise en activité partielle de la majorité des effectifs du Groupe et recours au télétravail pour les fonctions supports clés, report des échéances sociales conformément aux dispositions gouvernementales, suppression des déplacements et mise en place d'un plan d'économie. Au cours de cette période, le Groupe a développé fortement ses ventes digitales.

Par la suite, le Groupe a acté la fermeture définitive des 5 magasins n'ayant pas retrouvé de repreneurs et a rouvert les autres magasins destinés à être cédés. Dans le même temps, le Groupe a été amené à réviser les outils et méthodes du site marchand.

Les principaux impacts constatés par le Groupe sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires de l'ensemble du réseau s'est dégradé fortement les 4 premières semaines du confinement. Un rattrapage a été constaté à compter de fin avril tant au niveau du réseau que des ventes des entrepôts logistiques. Ainsi, le réseau Mr.Bricolage en France hors Dom-Tom a progressé de +12.6 % à magasins comparables sur l'année 2020 (contre -0.4 % en 2019). Les magasins à l'étranger enregistrent une évolution de +14.5 % à magasins comparables sur l'année 2020 (contre +4.2 % en 2019) alors que les magasins situés dans les Dom-Tom qui avaient vécu une situation beaucoup plus compliquée au 1^{er} semestre finissent l'année sur une progression de +3.9 % (contre +6.2 % en 2019). Ces évolutions sont imputables en partie à la crise sanitaire mais également aux efforts réalisés par l'enseigne pour se transformer.

- Le résultat de la période bénéficie de l'effet positif des aides relatives à l'activité partielle et de revenus satisfaisants sur la période. En contrepartie, les pertes concernant les derniers magasins intégrés se sont accrues au-delà des prévisions initiales. Enfin, la Direction a mis en place un plan d'économie visant à réduire de 1/3 les montants alloués aux investissements en mettant en sommeil plusieurs projets jugés non prioritaires dans le contexte actuel. Les frais de fonctionnement ont été réduits sur la période, notamment les frais de déplacements, les honoraires et les dépenses de publicité.
 - Les stocks des entrepôts logistiques ont augmenté pendant la période par rapport à l'année dernière à la même période pour accompagner l'évolution du réseau.
 - La trésorerie a été affectée au début de la crise puis a bénéficié du redémarrage de l'activité commerciale. Toutefois, la facturation contractuelle des marges arrières de la période est établie sur base d'un budget n'ayant pas intégré une telle évolution de l'activité. Cette situation conduira le Groupe à encaisser sur le 1^{er} semestre 2021 des régularisations importantes au titre des marges arrières dues pour l'exercice 2020.
 - Le Groupe a procédé à la mise en œuvre au 31 décembre 2020 d'un test de dépréciation de son goodwill. Cependant, la pandémie n'a pas été considérée pour autant comme un indice de perte de valeur pour le Groupe. Sur base des résultats obtenus, aucune dépréciation n'est à constater à ce titre dans les comptes annuels.
- Autres faits marquants**
- Les principaux faits marquants pour la période sont les suivants:
- Le 24 mars 2020, les titres de Mr.Bricolage SA ont été transférés sur le marché Euronext Growth.
 - Le Groupe a finalisé le volet du plan stratégique REBOND lancé fin 2016 portant sur la cession des magasins intégrés.
 - 7 magasins intégrés ont été cédés en 2020 portant le nombre de cessions à 60: 50 à des adhérents-entrepreneurs et 10 à des entrepreneurs extérieurs au Groupe,
 - Le magasin d'Orléans a été fermé en janvier 2020 et 4 autres magasins (B rive-Mazaud, La-Roc he-sur-Yon, Lexy, Montereau) ont été fermés le 16 mars 2020 au début de la crise sanitaire.
 - Les actifs immobiliers des magasins Mende, Coulommiers, Laroque des Albères et Cosne d'Allier ainsi que les bureaux situés à Paris 19 ont été cédés au cours de la période.
 - Évolution du réseau
 - Au cours de la période, 20 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr.Bricolage (incluant 14 ralliements) alors que 11 magasins sont sortis du réseau (incluant 6 magasins intégrés cédés à des entrepreneurs extérieurs ou fermés dans le cadre du plan REBOND).
 - Le nouveau concept continue à être déployé au sein du réseau Mr.Bricolage. À fin décembre 2020, il a été mis en place dans 25 magasins.
 - L'enseigne Les Briconautes a ouvert 5 nouveaux points de vente en 2020 alors qu'un magasin est passé sous enseigne Mr.Bricolage. Au cours de la même période, les affiliations à la centrale Le Club ont évolué fortement (83 ouvertures contre 19 fermetures) : il s'agit principalement de magasins cherchant à développer une offre complémentaire dans le secteur du bricolage et du jardinage.

III- LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2020

Les chiffres présentés en 2020, comme en 2019, sont établis en normes IFRS.

III.A. Le chiffre d'affaires consolidé

Activités (en millions d'euros)	2020	2019 Publié	2019 (1) Retraité	2018 Publié	2017 Publié
Services Aux Réseaux	274,6	213,9	265,3	201,4	182,2
- dont ventes de prestations	82,8	68,7	74,9	67,7	64,1
- dont ventes de marchandises	191,8	145,3	190,4	133,8	118,1
Commerces		33,2		39,7	303,5
TOTAL	274,6	247,1	265,3	241,1	485,7

11) Les opérations intragroupes entre les activités maintenues et les activités abandonnées (ventes de marchandises et de prestations facturées par les entrepôts et la centrale de référencement aux magasins intégrés) ont été retraités pour 2019 à hauteur de 55300 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé 2020, désormais constitué uniquement des activités Services Aux Réseaux, s'élève à 274,6 millions d'euros, affichant malgré la diminution des ventes à destination des magasins intégrés, une croissance de 3,5 % en données retraitées. L'augmentation est permise par la croissance des réseaux de manière générale et en particulier :

- La hausse des ventes de marchandises du fait de la croissance des réseaux incluant les ex-magasins intégrés repris par le réseau,

des changements de gammes, du développement de la marque propre Inventiv plébiscitée par les clients, et de l'ouverture des entrepôts aux points de vente Briconautes et affiliés;

- La hausse des prestations de services liée à l'augmentation du volume d'affaires et d'achats des points de vente des réseaux et notamment à la performance commerciale des magasins 4 piliers.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, soit **14,8** millions d'euros, représente 5,5 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2020.

Rapport de gestion

apport du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

111.B. Le résultat opérationnel

Résultat opérationnel des activités maintenues (en milliers d'euros)	2020	2019 Retraité	2019 Publié
Chiffre d'affaires	274 611	265	
Marchandises et matières consommées	(164 149)	(160 645)	(137 230)
Charges externes	(39 338)	(41 673)	(40 538)
Charges de personnel	(34 086)	(32 766)	(39 377)
Impôts et taxes	(1 697)	(1 643)	(2 482)
Autres produits et charges opérationnels	364	96	66
EBITDA(1)	35 704	28 684	27 552
Amortissements et dépréciations	(13 695)	(12 156)	(16 160)
Résultat opérationnel courant (2)	22 009	16 528	11 392
Opérations non courantes (3)	(312)	(3 470)	(20 975)
Résultat opérationnel	21 698	13 058	(9 583)

1) EBITDA = «Résultat opérationnel courant» + « Amortissements et dépréciations ».

2) Résultat opérationnel courant = Résultat opérationnel hors opérations non courantes.

3) Opérations non courantes = opérations à caractère exceptionnel et liées en particulier au plan stratégique REBOND.

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Pour cette dernière année du plan REBOND, dans la lignée des améliorations enregistrées depuis la mise en œuvre du plan de cession des magasins intégrés, le résultat opérationnel courant ressort à 22,0 millions d'euros, soit une marge opérationnelle courante de 8,0 %, contre 4,6 % un an plus tôt (et 6,2 % en proforma). Tenant compte de (0,3) million d'euros en opérations non courantes constituées principalement d'honoraires non récurrents liés à la finalisation du plan de cession, le résultat opérationnel s'élève à 21,7 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 7,9 %, comparé à une perte de (9,6) millions d'euros publiée en 2019. Sur la base proforma des comptes 2019 retraités, le résultat opérationnel du Groupe progresse de 66 %.

La nette amélioration des équilibres de gestion, liée à l'arrêt de l'activité "Commerces" et aux efforts déployés pour adapter l'organisation à sa nouvelle dimension, est boostée par les effets de la crise sanitaire à hauteur d'environ 2.5 à 3 points (chômage partiel aux 2ème et 3ème trimestre, report ou annulation de certains frais marketing, virtualisation des événements internes, principalement). Les ressources ainsi dégagées par le Groupe le confortent dans sa capacité à réduire progressivement son endettement tout en continuant à déployer des ressources pour soutenir le développement de ses adhérents et de ses réseaux.

111.C. Le résultat net

Résultat net (en milliers d'euros)	2020	2019 Retraité	2019 Publié
Résultat opérationnel des activités maintenues	21 698	13	(9)
Résultat financier	(5 042)	(5 524)	(6 500)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	2 756	1 042	1 042
Impôts sur les résultats (y compris CVAE)	(1 376)	(1 558)	(1 037)
Résultat après impôt des activités maintenues	18 036	7 018	(16 078)
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	(302)	(33 366)	(10 270)
Résultat de l'exercice	17 734	(26 348)	(26 348)

Le résultat financier s'établit à -5,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre -5,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il comprend principalement la charge d'intérêts relative au Crédit Syndiqué signé en octobre 2019.

La quote-part de résultat net des entreprises associées s'élève à 2,7 millions d'euros contre 1.0 million d'euro en 2019. Elle s'explique principalement par les performances de la filiale Prova opérant en Belgique.

Le résultat net des activités abandonnées (-0,3 millions d'euros) correspond au reclassement du résultat réalisé au cours de la période par les sociétés qui exploitaient des magasins intégrés jusqu'en 2020. Le résultat net de ces mêmes sociétés s'élevait à -33,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent et comprenait des dépréciations importantes d'actifs.

Compte tenu de la charge d'impôt de 1,4 millions d'euros, le résultat consolidé 2020 ressort à +17,7 millions d'euros (contre -26,3 millions d'euros en 2019).

111.D. Le bilan

En complément de la note 20-2 de l'annexe aux comptes consolidés, ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

Bilan consolidé (en milliers d'euros)	Société cotée	Autres sociétés	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et droits d'utilisation)	109 461	45 276	154 737
Endettement financier brut hors Groupe (incluant dettes locatives)	120 605	8 716	129 321
Trésorerie brute au bilan	35 105	4 067	39 172
Flux de trésorerie liés à l'activité	3 960	1 602	5 562
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée		7 447,5	0

111.D.1. À l'actif

Les actifs non courants (principalement les actifs immobilisés) sont en baisse passant de 173,7 millions d'euros à 169,4 millions d'euros à fin 2020. Cette variation s'explique principalement par les amortissements constatés au titre de la période écoulée.

Les actifs courants (principalement stocks, créances et trésorerie) s'élèvent à 191,4 millions d'euros fin 2020 contre 192,6 millions d'euros fin 2019. Cette évolution provient principalement :

- d'une hausse des stocks de 2,2 millions d'euros, portant principalement sur les marchandises stockées dans les entrepôts,
- d'une hausse des créances clients et autres créances (incluant les créances d'impôts sur les sociétés) de 20,4 millions d'euros, principalement liée à la prise en compte à la clôture de factures à établir au titre des marges arrières à recouvrer pour l'exercice 2020,
- d'une hausse de la trésorerie de 5,0 millions d'euros,
- d'une baisse du poste « Actifs classés en activités abandonnées » suite aux cessions intervenues au cours de la période.

111.D.2. Au passif

Les capitaux propres, à 42,1 millions d'euros fin 2020, augmentent de 17,2 millions d'euros du fait principalement du résultat consolidé 2020: +17,7 millions d'euros,

Les passifs financiers courants et non courants, à 129,3 millions d'euros fin 2020, augmentent de 2,4 millions d'euros (c.f. note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les provisions, à 9,9 millions d'euros fin 2020, augmentent de 2,8 millions d'euros (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés). La hausse concerne principalement les provisions pour litiges commerciaux et sociaux.

Les autres passifs (hors passifs financiers et provisions), à 179,5 millions d'euros, baissent de 26,0 millions d'euros (cf. notes 15 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées). L'évolution des autres passifs s'explique principalement par la baisse du poste « Passifs classés en activités abandonnées » suite aux cessions intervenues au cours de la période.

111.E. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr.Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser les données commerciales et financières.

111.E.1. Données commerciales Réseaux

Volume d'affaires TTC (1) des réseaux (en millions d'euros)	Nombre de magasins fin 2020	Nombre de magasins fin 2019	2020	2019	Évolution
Enseigne Mr.Bricolage (2)	377	368	1 658,9	1 522,3	+9,0 %
Enseigne Les Briconautes (3)	107	104	233,8	204,0	+14,6%
Réseau affiliés (4)	370	306	297,4	233,7	+27,3 %
E-commerce (5)			4,6	8,6	-45,9 %
Total	854	778	2 194,8	1 968,6	+11,5%

11) Le volume d'affaires TTC correspond aux ventes toutes taxes incluses réalisées par les magasins qui composent les réseaux, qu'ils soient intégrés ou non, quelle que soit l'enseigne, auxquelles s'ajoutent celles du e-commerce définies au renvoi 15).

12) Données basées sur 377 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 306 en France au 31 décembre 2020.

13) Estimation du volume d'affaires de 107 magasins sous enseigne Les Briconautes sur la base d'un panel de 71 magasins.

14) Estimation du volume d'affaires de 370 affiliés Le Club sur la base d'un panel de 27 magasins.

15) Le volume d'affaires e-commerce correspond aux ventes en ligne livrées à domicile ou retirées dans les magasins sous enseigne Mr.Bricolage en retrait-colis.

Le volume d'affaires TTC total des réseaux s'élève à 2,19 milliards d'euros à fin 2020, en hausse à surfaces courantes de 11,5 % et en croissance de 11,7 % à magasins comparables. L'enseigne Mr.Bricolage, qui regroupe 377 points de vente, représente 76 % du volume d'affaires total 2020.

Rapport de gestion

apport du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

111.E.2. Situation financière du Groupe

Dette Financière Nette (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dette financière brute (a) (hors dettes locatives IFRS 16)	119 783	115 969	3 814
Trésorerie brute (b)	39 172	34 248	(4 924)
Autres instruments financiers (c)	3 846	3 711	(135)
Dette Financière Nette (a - b - c)	76 765	78 011	(1 246)

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois).

IV- FACTEURS DE RISQUE

La société Mr.Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorablement significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Certains risques font l'objet d'un suivi particulier par le Groupe. Ils sont priorisés en première partie.

Les autres risques, qui peuvent également avoir une incidence significative, sont listés dans une seconde partie.

IV.A. Les risques suivis prioritairement par le Groupe

IV.A.1. Risques liés à la concurrence et à la concentration du marché

Le Groupe est présent sur un marché fortement concurrentiel tant en ce qui concerne ses activités traditionnelles que celle de e-commerce. En France, marché mature, la concurrence est particulièrement intense.

- Le Groupe ITM occupe une part de marché de 15,10 %, en hausse de +0,7 point en comparaison avec 2019. Afin de développer le e-commerce et sa transformation omnicanale, le groupe ITM a acquis une participation majoritaire dans BricoPrivé.com.
- Le Groupe Adéo, avec l'enseigne Weldom, mise sur la ruralité en jouant sur la carte de la proximité avec un objectif de développement de ces points de vente.
- Le Groupe Kingfisher a pris une participation majoritaire dans NeedHelp, une plateforme de services de bricolage opérationnelle en Europe.
- De plus, la crise sanitaire a accentué les ventes en lignes et a accéléré la transformation digitale.

IV.A.2. Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés « Charte de l'adhérent » pour l'enseigne Mr.Bricolage. Les Briconautes et Les Jardinautes sont quant à eux, liés à un « Contrat d'adhésion Le Club ».

La Charte de l'adhérent prévoit notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Si plusieurs résiliations ont lieu sur une même année et qu'elles ne sont pas compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents, cela peut engendrer une perte de revenus pour le Groupe.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection.

IV.A.3. Risques liés au recouvrement de créances

En 2020, le Groupe a réalisé 96 % de son chiffre d'affaires auprès d'une clientèle professionnelle et 4 % auprès d'une clientèle de particuliers.

Concernant la clientèle professionnelle, il existe différents types de créances : les créances sur les magasins et les créances sur les fournisseurs référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques.

La société Mr.Bricolage ne se porte ni duroire ni caution vis-à-vis du paiement par les adhérents, affiliés ou filiales, aux fournisseurs. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr.Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique.

Concernant la clientèle de particuliers, la grande majorité est issue de l'activité web. Le risque d'impayé est très limité sur cette activité car les paiements se font d'avance.

Par ailleurs, le Groupe ne supporte pas de risque significatif de contrepartie ni de dépendance vis-à-vis de ses clients. En effet, aucun client ne génère plus de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe à l'exception d'un client représentant 1,59 % à la date de clôture.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories: créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2020, 2,7 millions d'euros, en hausse de 0,2 million d'euros.

Il est constaté une hausse des créances clients de 11,8 millions d'euros sur l'exercice 2020. Cette évolution concerne principalement les créances sur les fournisseurs référencés. Elle est liée à la hausse du chiffre d'affaires des réseaux entre 2019 et 2020. Le taux de

provisionnement des créances clients est en diminution passant de 4 % sur l'exercice 2019 à 3,3 % sur l'exercice 2020.

Pour suivre les retards de paiement, le Groupe réunit régulièrement un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) qui a tout pouvoir pour décider des mesures suivantes:

- fixation d'un plafond d'encours maximum,
- détermination d'un échéancier de remboursement,
- livraison des marchandises avec paiement comptant, ou blocage total des commandes.

Le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur les fournisseurs référencés

IV.A.4. Risques de liquidité - risques de crédit

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans la note 12 des comptes consolidés.

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé en 2019 avec ses partenaires bancaires un contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 111084 milliers d'euros. Il se compose de trois tranches. Deux tranches ont un calendrier d'amortissements progressifs, la troisième tranche est remboursable in fine. Au montant nominal du crédit syndiqué se rajoute les intérêts capitalisés (PIK) de ce même Crédit Syndiqué.

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois).

IV.B. Les autres risques

Pour en faciliter le suivi, ceux-ci sont classés par catégorie :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché,
- la politique d'assurance du Groupe.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé.

La société Mr.Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

IV.B.1. IV.B.1 Risques opérationnels

IV.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnement auprès des fournisseurs référencés dans ses magasins ou dans ses entrepôts, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants.

Des procédures internes de référencement des produits (qualité,...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production, ..) sont en vigueur dans le Groupe; leur bonne application est contrôlée par un délégué aux achats.

Il est rappelé que les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la Centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Deux fournisseurs représentent plus de 3 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux, et 14 autres fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif.

Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

IV.B.1.b. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'il exploite, notamment Mr.Bricolage, Les Briconautes, Les Jardinautes et Le Jardin de Catherine, et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale.

IV.B.1.c. Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés. Le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information, principalement concentrés sur SAP. Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'inventus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 9 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2020 (cf. note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté en 2020 est entre deux à trois mois pour les stocks des entrepôts intégrés et entre un et deux mois pour les stocks des entrepôts externalisés.

IV.B.1.d. Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

IV.B.1.e. Risques liés à la conjoncture

La crise économique et financière combinée à la réduction des délais de paiement issue de la Loi de Modernisation de l'Économie avaient affecté directement le marché du bricolage cette dernière décennie. Effectivement, le marché du bricolage est un marché très saisonnier et météo dépendant.

En 2020, le commerce en France a été perturbé par la crise sanitaire. Toutefois, le marché du bricolage a été dynamique notamment sur le deuxième semestre de l'année 2020.

Rapport de gestion

apport du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

La Banque de France a d'ailleurs publié une hausse de +4,8 % du marché des grandes surfaces de bricolage en France en 2020 (cumul 12 mois à fin décembre 2020).

Les éléments d'informations relatifs à la crise sanitaire en cours sont mentionnés au §.VI « Événements survenus depuis la clôture ».

IV.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

IV.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs .

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la Direction Juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés .

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec leurs conseils extérieurs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail des provisions, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions.

IV.B.2.b. Législations applicables

La Direction Juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière d'autorisations d'exploitation commerciale, de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats Groupe avec des prestataires extérieurs.

IV.B.2.c. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

Risques industriels

Aucune des sociétés du Groupe ne réalise la fabrication des produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits à marque de distributeur (MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement et/ou de sécurité, dans les entrepôts et magasins, sont les suivants:

- l'incendie avec ses impacts potentiels en termes de sécurité (dommages aux biens et aux personnes) et d'environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau). Les causes potentielles peuvent être notamment les courts-circuits électriques, la malveillance, la foudre, le stockage de substances ou de préparations inflammables. Pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention. Concernant les entrepôts, ceux de Voivres et L'Hospitalet bénéficient de locaux en conformité réglementaire pour le stockage des produits dangereux (rétention complète,...). Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés. Les installations électriques et celles fonctionnant au gaz ou au fioul font particulièrement l'objet de contrôles,
- le déversement accidentel avec ses impacts potentiels en termes de sécurité et d'environnement (pollutions des sols, sous-sols et de l'eau). Les déversements peuvent survenir lors des dépotages ou manipulations des produits dangereux . Pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention au niveau des entrepôts telles des zones de stockage sur rétentions ou sur sol étanche, la mise à disposition de produits absorbants dans les zones à risque,
- l'explosion, qui peut avoir des impacts directs sur la sécurité des biens et des personnes et indirects sur l'environnement. Pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL au niveau des entrepôts,
- une pollution atmosphérique, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières, d'une défaillance du système de captation des poussières de bois (machines de découpe) ou d'une fuite sur le circuit de climatisation . Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés et/ou des techniciens compétents selon les obligations.

IV.B.3. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans la note 12 des comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque de taux, le contrat de Crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 impose une couverture de 66,67 % minimum du montant total de l'encours du prêt refinancement (55000 milliers d'euros) et du Prêt de Consolidation (16 084 milliers d'euros) sur une durée minimum de 3 ans à compter de la date de signature. Le Groupe a bénéficié des couvertures existantes mises en place lors du précédent Crédit syndiqué couvrant la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022 composées de swaps de taux amortissables . Le calendrier d'amortissement étant calé sur le calendrier d'amortissement du précédent Crédit Syndiqué, des couvertures de taux complémentaires ont dû être souscrites en février 2020 et février 2021 afin de respecter le ratio de 66.67 % du montant de la dette concerné par cet engagement.

Les couvertures ont pour seul objectif de couvrir la dette financière du Groupe à l'exposition des fluctuations des taux variables. La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition au risque de taux.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des instruments financiers, des achats à terme et des options de change dans le seul objectif de couvrir les achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro. Les achats effectués en dollars US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent environ 10 % des achats du Groupe. Les couvertures mises en place permettent de limiter l'exposition du Groupe à la variation du cours du dollar US.

Le calcul de la position nette après gestion et de l'exposition à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque sur actions, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à signaler.

Concernant le risque sur valeur mobilière de placement, le Groupe peut effectuer des placements sur valeurs mobilières lorsque la trésorerie est excédentaire selon les conditions de marché. La politique du Groupe est d'investir uniquement sur des valeurs mobilières de placement avec capital garanti, le risque est donc non significatif.

IV.C. Impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagements de la société en faveur de l'économie circulaire

En application des dispositions de l'article L225-102-1 IV du Code de commerce, notre société n'est pas tenue de publier de déclarations de performance extra-financière dès lors qu'elle est incluse dans les comptes consolidés de notre société mère, qui publie elle-même une déclaration consolidée de performance extra-financière.

V- LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2020- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE

V.A. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la société sont basées sur les volumes d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment:

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les magasins adhérents, calculées sur la base de leur volume d'affaires ou d'achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins implantés hors de France,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services destinés aux magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, systèmes d'information);
- de ressources en provenance des fournisseurs:

- des prestations de services centrale basées sur les volumes d'achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des prestations de services qualité basées sur les volumes d'achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs,
- de ressources en provenance de l'activité e-commerce (ventes de marchandises).

V.B. L'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Mr.Bricolages est établi à 105,5 millions d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 7 % par rapport à 2019.

Le résultat d'exploitation s'élève à 13,4 millions d'euros en 2020 en hausse de 62 %. Cette hausse du résultat de 5,1 millions d'euros est principalement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires généré par l'activité des magasins du réseau.

Le résultat financier s'affiche au 31 décembre 2020 à +61,6 millions d'euros (contre -24,9 millions d'euros à fin 2019). La variation s'explique principalement par les dividendes reçus des filiales en 2020 et par les malis de confusion au titre des 7 sociétés absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en fin d'année.

Le résultat exceptionnel s'élève à +4,9 millions d'euros en 2020, intégrant notamment l'impact d'une provision complémentaire pour dépréciation de la situation nette négative de sa filiale Sadeaf compensée en partie par des reprises de provisions liées aux 7 opérations de TUP réalisées en fin d'année 2020.

En 2020, la société constate un produit d'impôt de 0,9 million d'euros incluant l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale dont Mr.Bricolage SA est société tête de groupe. En 2019, le produit d'impôt était de 2 millions d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus de l'intéressement des salariés qui s'élève, en 2020, à 0,5 million d'euros, contre 0,3 million d'euros en 2019, le résultat net s'établit en 2020 à +80,2 millions d'euros contre -30,1 millions d'euros en 2019.

V.C. Le bilan

Le total du bilan 2020 s'élève à 315,6 millions d'euros contre 290,6 millions en 2019.

V.C.1. À l'actif

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 92,7 millions d'euros à fin 2019, est de 88,7 millions d'euros fin 2020. La variation s'explique principalement par les amortissements.

L'actif circulant s'élève à fin 2020 à 226,8 millions d'euros contre 197,8 millions d'euros en 2019. Cette hausse de 29 millions d'euros s'explique principalement par une hausse des créances clients de 22,6 millions d'euros (lié principalement à la constatation en fin d'année 2020 de factures à établir au titre des marges arrières à recevoir pour la période écoulée).

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Rapport de gestion

apport du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

V.C.2. Au passif

Les capitaux propres atteignent -45,2 millions d'euros fin 2020 contre -125,4 millions d'euros fin 2019, compte tenu du résultat net de 2020 de +80,2 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges diminuent, passant de 114,7 millions d'euros en 2019 à 109,2 millions d'euros en 2020.

Le total des dettes s'élève à 251 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 301,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, avec les principaux mouvements suivants:

- la hausse de 4 millions des dettes financières,
- la hausse de 2 millions d'euros des dettes fiscales et sociales,
- la baisse de 56,5 millions d'euros des autres dettes tenant compte de l'évolution des comptes courants de trésorerie.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Factures reçues (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
Nombre de factures concernées						
(A)	Montant total des factures concernées (TTC) 270 800 € 201 142 € 96 114€ 735 602 € 1 303 658 €					
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC) 0,39% 0,29 % 0,14% 1,07 % 1,89%					
Nombre de factures exclues						
(B)	Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées 0					
Montant total des factures exclues (TTC) 0,00€						
(C)						
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement			Délais contractuels: 45 jours fin de mois		

Factures émises (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
Nombre de factures concernées						
(A)	Montant total des factures concernées (TTC) 1750 524€ 309 608 € 321 218 € 2771586€ 5152 936 €					
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC) 1,38% 0,24 % 0,25 % 2,19 % 4,07 %					
Nombre de factures exclues						
(B)	Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées 0					
Montant total des factures exclues (TTC) 0,00€						
(C)						
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement			Délais légaux		

V.D. Affectation du résultat

Il est proposé d'imputer l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit la somme de 80244 794,59 euros sur le compte « Report à nouveau » qui sera ainsi ramené à un montant débiteur de 98 222371,76 euros.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

V.E. Distributions antérieures des dividendes

Il est rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes distribués s'est élevé à:

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2017	6 232 653,00 € *		
	Soit 0,60 € par action		
2018			
2019			

* Incluant les sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto détenues (qui ont été affectées au compte report à nouveau).

V.F. L'activité des filiales et participations par branche d'activité sur l'exercice 2020

Mr.Bricolage SA contrôle, au 31 décembre 2020, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 des comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr.Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr.Bricolage SA est détaillée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les principales entités constituant le Groupe sont, outre la société Mr.Bricolage, les sociétés Le Club, MB Log, MBI, MB Finances.

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

Le Club

Activité: centrale de référencement pour l'enseigne Les Briconautes et les affiliés

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2020	16 270	9 067	29 872
2019	14 427	7 411	9 0094

MBLOG

Activité: vente de marchandises auprès du réseau

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2020	185 958	1 102	71 006
2019	183 873	(453)	63 488

MBI

Activité: sourcing international (marchandises)

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2020	24 284	(99)	7 853
2019	25 820	596	9 841

MB Finances

Activité: Centrale de paiements des fournisseurs référencés

	HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2020	180	72	27 558
2019	224	119	431 77

Les sociétés exploitant des magasins intégrés ont été reclassées en 2020 en activités abandonnées.

La note 23 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA relative à ses participations et la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe relative aux sociétés mises en équivalence, donnent un complément d'informations financières.

En Belgique, la société Mr.Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant, au 31 décembre 2020, 44 magasins sous enseigne Mr.Bricolage. Le groupe Prova compte 11 magasins intégrés et 33 magasins adhérents.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 177,3 millions d'euros en 2020 en croissance de +22,6 % par rapport à 2019. Le groupe a enregistré un résultat net retraité de 7,7 millions d'euros en 2020, contre 4,6 millions en 2019.

V.G. Transactions avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein de ce rapport dans la note 13 de l'Annexe aux comptes sociaux et dans la note 19.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

VI - ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Le 29 janvier et le 10 février 2021, le Groupe a signé la résiliation de 2 baux concernant des magasins fermés au cours du I^{er} semestre 2020. Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les droits d'utilisation correspondant avaient été dépréciés à fin 2019 pour la période commençant à la date probable de fermeture et se terminant à la fin contractuelle des baux. Les dettes locatives correspondantes ont été maintenues au passif du bilan consolidé 2020 pour la valeur de l'engagement connu à la date de clôture des comptes. L'extinction de ces dettes suite à la signature des résiliations en 2021 générera sur la période un résultat positif de 2,5 millions d'euros.

Rapport de gestion

apport du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

VII - INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2020, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2020 et font apparaître les actionnaires au porteur ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2020, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante:

ACTIONNARIAT	31/12/2020					
	Nb d'actions	% du capital	Nb total droits de vote	% des droits de vote brut	Nb de droits de vote exerçable en Assemblée	% des droits de vote réel
SIMB	5 584 225	53,76%	11 168 450	65,95%	11 168 450	66,54%
SIFA	493 450	4,75%	986 900	5,83%	986 900	5,88%
SIFI	131 894	1,27%	263 788	1,56%	263 788	1,57%
ANPF	39 087	0,38%	78 174	0,46%	78 174	0,47%
Sous Total (1)	6 248 656	60,15%	12 497 312	73,80%	12 497 312	74,46%
Michel Tabur	332	NS	664	NS	664	NS
Forcole	205 167	1,98%	410 334	2,42%	410 334	2,44%
Sous Total (11)	205 499	1,98%	410 998	2,42%	410 998	2,44%
Total Concertiste (111) = (1) + (11)	6 454 155	62,13%	12 908 310	76,22%	12 908 310	76,90%
Auto détention	149 199	1,44%	149 199	0,88%		
Public	3 784 401	36,43%	3 876 243	22,89%	3 876 243	23,09%
Dont Keren (1)	501 468	4,83%	501 468	2,96%	501 468	2,99%
Dont Amiral Gestion (2)	1 061 510	10,22%	1 061 510	6,27%	1 061 510	6,32%
Dont FMR LLC (3)	1 136 000	10,94%	1 136 000	6,71%	1 136 000	6,77%
Dont Dimensional Fund Advisor (4)	45 356	0,44%	45 356	0,27%	45 356	0,27%
Dont FCPE Mr.Bricolage (actionnariat salarié)	83 489	0,80%	156 291	0,92%	156 291	0,93%
Total	10 387 755	100%	16 933 752	100%	16 784 553	100,00%

(1) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2019 de la société Keren Finances.

(2) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2020 de la société Amiral Gestion.

(3) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 23 janvier 2013 et du 26 juillet 2013 de la société FMR LLC (Fidelity Investments).

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 décembre 2019 de la société Dimensional.

NS: Non significatif

VII.A. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, la société Mr.Bricolage a été destinataire de plusieurs notifications relatives à des franchissements de seuils légaux et statutaires.

Par courrier reçu le 14 janvier 2020, la société par actions simplifiée Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2020, les seuils de 5 % des droits de vote et 10 % du capital de la société Mr Bricolage et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 061 510 actions Mr Bricolage représentant autant de droits de vote, soit 10,22 % du capital et 6,27 % des droits de vote (avis AMF n°220C0183).

Par courrier du 31 août 2020, le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société avoir franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage et détenir 102 914 actions Mr Bricolage et autant de droits de vote.

Par courrier du 28 septembre 2020, le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société avoir franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage et détenir 95 670 actions Mr Bricolage et autant de droits de vote.

VII.B. Action de concert- Expiration du pacte d'actionnaires

Par courrier reçu le 12 avril 2013, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la dénonciation du pacte d'actionnaires existant entre Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur, la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) et la société Forcole d'une part, les sociétés Dicarol Investissement et Elimel Investissement d'autre part, et les sociétés SIMB, SIFA et SIFI, de troisième part, au résultat de laquelle le pacte est arrivé à expiration le 10 mars 2013 [...] (Avis AMF 213C0466).

Les négociations entreprises entre les parties ont abouti à la décision commune de ne pas conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

Les parties ont précisé que l'absence de pacte ne remet pas en cause l'action de concert existant entre elles, vis-à-vis de la société Mr.Bricolage (Avis AMF 213C0634).

Le rachat des 2350000 actions Mr Bricolage de la famille Tabur par le Groupe ANPF le 8 juillet 2016 ne remet pas en cause l'action de concert existant entre le Groupe ANPF et Monsieur Michel Tabur, nonobstant les cessions réalisées par les membres de sa famille (Avis AMF 216C1385).

VIII- DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

VIII.A. Engagement de conservation de titres (article 885 1 Bis du Code Général des Impôts)

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun engagement de conservation de titres à la connaissance de la société.

VIII.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

VIII.8.1. Autorisation en cours

La société Mr.Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 19 mai 2020 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue:

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2020 dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire .

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société s'est réservé le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable .

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 20 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 20 775 510 euros.

VIII.8.2. Bilan du programme au cours de l'exercice 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020:

- pour la période du 1^{er} janvier au 2 mars 2020: à l'acquisition en bourse de 16012 actions au cours moyen de 3,819 euros et à la cession en bourse de 19867 actions au cours moyen de 3,922 euros.
- pour la période du 3 mars au 31 décembre 2020 (date de transfert du contrat de liquidité au sein de la société Louis Capital Market): à l'acquisition en bourse de 101 418 actions au cours moyen de 5,997 euros et à la cession en bourse de 118 843 actions au cours moyen de 5,784 euros.

en vue de poursuivre l'objectif« animation de la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité».

À la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 149199 actions dont 55071 actions (soit 0,53 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 18394 actions (soit 0,18 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 75734 actions (soit 0,73 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 477 436,80 euros représentait 1,44 % du capital social au 31 décembre 2020.

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2020, aucun frais de négociation n'a été supporté.

Rapport de gestion

apport du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

VIII.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-13, L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce)

Néant.

VIII.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr.Bricolage au 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Mr Bricolage, détenaient 83 489 actions (0,80 % du capital de la société) au 31 décembre 2020.

VIII.E. Observation du Comité Social Économique (CSE)

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L.2312-18 du Code du travail.

VIII.F. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 58134 euros.

VIII.G. Activités de recherche et de développement (Article L.232-1 du Code de commerce)

Dans le cadre de ses activités, la société Mr.Bricolage a engagé des frais de recherche et de développement principalement dans le domaine informatique .

VIII.H. Capitaux propres

Il est rappelé que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. L'assemblée générale du 12 juin 2019 avait dans ce cadre décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Au regard de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

VIII.I. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (Article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

VIII.J. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'Article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

Néant.

Le Conseil d'Administration
Le 10 mars 2021

ANNEXES

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816
Nombre d'actions					
- ordinaires	10387755	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	105 497 243	98 844 915	108 532 184	97 791 333	98 931 146
Résultat avant impôt, participation, dotations amortissements et provisions	77 840 241	(12179 774)	6 534 662	8 307 078	28 675 801
Impôts sur les bénéfices	(851 715)	(1 995 583)	(3 266 688)	(3 473 214)	(3 786 109)
Participation des salariés	524 482	321 109	94 561	206 275	427 628
Dotations amortissements et provisions	(2 465 994)	19577273	213 639 564	46 923 378	134 966 847
Résultat net	80 244 795	(30 082 574)	(203 932 775)	(35 349 361)	(102 932 566)
Résultat distribué (1)	0	0	0	6 232 653	6 232 653
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements, provisions	7,49	(1,01)	0,93	1,11	3,08
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	7,72	(2,90)	(19,63)	(3,40)	(9,91)
Dividende attribué (1)	0	0	0	0,60	0,60
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	295,08	334,35	369,52	369,52	321,50
Masse salariale (en euros)	16 409 241	18 042 073	18 333 905	15 467 210	14 785 829
Sommes versées en avantages sociaux en euros (sécurité sociale, œuvres sociales..)	8 245 384	8 762 470	8 902 328	7 377 170	7 052 117

11) pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée Générale, les dividendes correspondent à ceux proposés par le Conseil d'Administration.